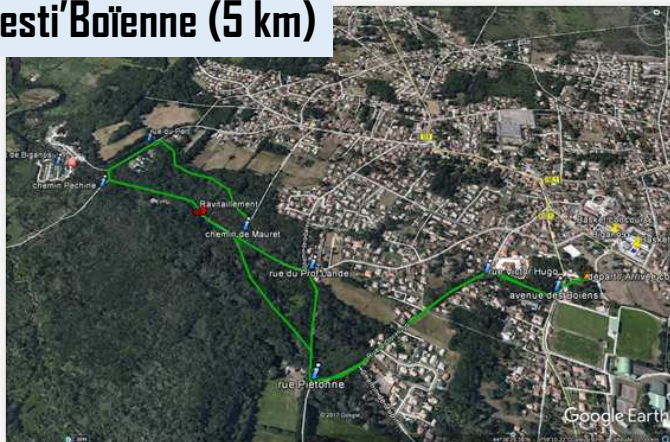


## Les circuits :

### La Festi'Boïenne (5 km)



### La Boïenne (10 km)



## Nos partenaires :



# VILLE DE BIGANOS

# COURSE LA BOÏENNE

## DIMANCHE 22 JUILLET 2018 - PARC LECOQ

3<sup>ème</sup> édition



### Programme

- > 9h45 : Départ de la « Festi'Boïenne »  
Marche de 5 km
- > 10h00 : Départ de « La Boïenne »  
Course de 10 km
- > 11h30 : Remise des récompenses

### Modalités d'inscription

Avoir plus de 16 ans pour « La Boïenne »  
Présenter obligatoirement un certificat médical  
(avec mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme  
en compétition ou de la course à pied en compétition)

### Tarifs

		Après le 20 juillet 2018
La Festi'Boïenne	gratuit	5 €
La Boïenne	5 €	10 €



Inscription avant le 20 juillet 2018

Maison des Associations 10 rue Georges Clemenceau  
05 57 70 17 54 ou 06 73 27 22 95 - educateur@villedebiganos.fr

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : M / F

Date de naissance : ...../...../..... Catégorie : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Licence n°..... ou certificat médical

(Licences : FFA, UNSS, UGSEL, FFPM, UFOLEP, PASS'RUNNING, FFTRI)

*Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint  
et en accepte les différentes clauses.*

Date : .....

Signature du participant ou du représentant légal si le participant est mineur :

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : M / F

Date de naissance : ...../...../..... Catégorie : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Licence n°..... ou certificat médical

(Licences : FFA, UNSS, UGSEL, FFPM, UFOLEP, PASS'RUNNING, FFTRI)

*Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint  
et en accepte les différentes clauses.*

Date : .....

Signature du participant ou du représentant légal si le participant est mineur :

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Les deux parcours conduisent au port de Biganos et font découvrir une partie forestière de la ville. Des points de ravitaillement se trouvent sur les parcours et à l'arrivée.

Les participants s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu et à respecter la signalisation du parcours. Tous les participants licenciés ou non courent sous leur entière responsabilité et doivent être couverts par une assurance personnelle individuelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du Code de la route ou des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériel. Le service médical sera assuré par la Protection Civile de Biganos.

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-7 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque participant est informé de l'existence des fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont il dispose. L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit. Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

Retour des dossiers d'inscriptions auprès de la Maison des Associations 10 rue Georges Clemenceau.

### > LA FESTI BOÏENNE

Sans classement, cette marche est ouverte à tous avec inscription obligatoire.

Le départ sera donné à 9h45 au parc Lecoq. L'inscription est gratuite avant le 20 juillet, et au tarif de 5 € le jour J. Un certificat médical est demandé.

### > LA BOÏENNE

**La Boïenne** a lieu le dimanche 22 juillet 2018 à 10 heures.

Pour cette troisième édition, le départ ainsi que l'arrivée sont organisés au parc Lecoq pour un parcours de 10 km. Cette course est ouverte à partir de 16 ans (cadets). Les coureurs doivent obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou une licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération sportive agréée. Les mineurs n'ayant pas de licence devront en plus du certificat médical fournir une autorisation parentale. Tarif : 5 € pour la course pédestre (après le 20 juillet 2018, tarif : 10 €).

Les 3 premiers coureurs au classement général et par sexe seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie (cadets – juniors – espoirs – seniors – masters) et par sexe. La remise des récompenses aura lieu vers 11h30 au parc Lecoq.

